



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

DÉCLARATION DE QINGDAO

Conférence internationale sur les TIC ET SUR L'ÉDUCATION POST-2015

Saisir les opportunités numériques. Mener la transformation de l'éducation

23-25 mai 2015

Ville de Qingdao, République populaire de Chine

**2015-2030: Un voyage vers l'éducation inclusive, de qualité,
équitable et l'apprentissage tout au long de la vie**



DÉCLARATION DE QINGDAO

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES TIC ET L'ÉDUCATION POST-2015

Saisir les opportunités du numérique, piloter la transformation de l'éducation
23-25 mai 2015, Qingdao, République populaire de Chine

PREAMBULE

1. Nous, Ministres chargés de l'éducation, hauts responsables gouvernementaux, représentants d'organisations de la société civile, d'associations d'enseignants, d'organismes des Nations Unies et de partenaires de développement, ainsi que membres des milieux universitaires et du secteur privé, nous sommes réunis à la Conférence internationale sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'éducation post-2015, du 23 au 25 mai 2015 à Qingdao, en République populaire de Chine, afin d'affirmer notre compréhension commune des moyens d'exploiter pleinement le potentiel des TIC au service de l'éducation et de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Nous remercions l'UNESCO, le Gouvernement de la République populaire de Chine, le Gouvernement de la Municipalité de Qingdao et le Gouvernement de la Province du Shandong d'avoir organisé cet événement qui fait date.

2. Nous réaffirmons la vision nouvelle de l'Éducation 2030 énoncée dans la Déclaration qui a été adoptée au Forum mondial sur l'éducation 2015 à Incheon, en République de Corée, et dont les piliers principaux sont l'accès, l'équité et l'inclusion, ainsi que la qualité et les résultats de l'apprentissage, dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie. Nous sommes convaincus que l'accès équitable et inclusif de tous à une éducation de qualité tout au long de la vie est un impératif pour l'édification de sociétés du savoir durables et inclusives, et un moyen clé de mise en œuvre pour réaliser tous les ODD.

3. Inspirés par une vision humaniste de l'éducation, fondée sur les droits de l'homme et la justice sociale, nous affirmons également que les progrès remarquables dans le domaine des TIC et l'expansion rapide de la connectivité à Internet ont fait du monde d'aujourd'hui un monde de plus en plus interconnecté, et ont rendu la connaissance et l'usage des TIC essentiels pour chaque fille et chaque garçon, pour chaque femme et chaque homme.

4. Pour réaliser d'ici à 2030 l'objectif d'une éducation inclusive et équitable de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie, les TIC, notamment l'apprentissage mobile, doivent être exploitées pour renforcer les systèmes éducatifs, la diffusion des connaissances, l'accès à l'information, un apprentissage efficace et de qualité, ainsi qu'une offre de services plus efficiente.

ACCES ET INCLUSION

5. La technologie offre des possibilités sans précédent de réduire la fracture qui existe depuis longtemps en matière d'apprentissage. L'utilisation des TIC est essentielle pour tenir nos engagements inscrits dans la Déclaration d'Incheon en matière de non-discrimination dans l'éducation, pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en vue du développement durable. Nous nous engageons à faire en sorte qu'à l'horizon 2030, toutes les filles et tous les garçons aient accès à des dispositifs numériques connectés et à un environnement d'apprentissage numérique pertinent et adapté, quels que soient leur handicap, leur statut social ou économique, ou leur situation géographique. Dans le cadre des efforts pour réaliser les objectifs de l'accès universel à l'éducation de base et au développement des compétences, nous recommandons à tous les acteurs de l'éducation de reconnaître l'inscription à des formations en ligne de qualité certifiée comme une modalité de substitution ou de complément aux programmes d'enseignement classiques.

6. Nous soulignons la valeur des solutions fondées sur les TIC qui assurent que, au lendemain de conflits ou de catastrophes naturelles entraînant la destruction d'écoles ou d'universités, ou l'impossibilité d'un fonctionnement normal, le droit à l'éducation est appliqué. Par conséquent, nous invitons les

gouvernements, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les fournisseurs de technologie à coopérer dans l'élaboration et la mise en place des solutions les plus appropriées, rapidement, efficacement et dès que nécessaire.

RESSOURCES EDUCATIVES LIBRES ET SOLUTIONS LIBRES

Les Ressources éducatives libres (REL) offrent aux acteurs de l'éducation des possibilités d'améliorer la qualité des manuels et d'autres types de contenus d'apprentissage, et d'élargir l'accès à ces matériels, de stimuler l'utilisation novatrice des contenus et de favoriser la création de connaissances. Nous nous engageons à élaborer des stratégies sectorielles et des programmes de renforcement des capacités afin de réaliser pleinement le potentiel des REL en vue d'élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et d'assurer une éducation de qualité.

7. Nous recommandons à tous les acteurs de l'éducation de faciliter la mise à disposition de revues sur l'éducation en libre accès à l'intention des enseignants, des chercheurs et des apprenants, et d'évaluer pleinement le potentiel des Logiciels libres et Open Source (FOSS) et des Normes ouvertes pour l'élaboration de solutions fondées sur les TIC, notamment à l'intention des apprenants en situation de handicap, ainsi que pour la promotion de l'apprentissage dans la première langue.

APPRENTISSAGE DE QUALITE

8. Nous nous engageons à élaborer des politiques et des stratégies à long terme définies en parfaite connaissance de cause, en vue d'exploiter le potentiel des TIC pour améliorer la qualité de l'éducation et transformer l'apprentissage. Nous reconnaissons la nécessité de redéfinir les résultats et les modalités d'organisation et d'évaluation de l'apprentissage, si nous voulons que nos systèmes éducatifs préparent les apprenants tout au long de la vie – à la fois enfants et adultes à s'épanouir dans des sociétés du savoir fonctionnant en réseaux, et à réussir dans des économies toujours plus dépendantes de la technologie.

9. Nous reconnaissons que la capacité à utiliser les TIC comme levier de l'apprentissage n'est plus une compétence spécialisée : elle est la clé du succès dans les sociétés actuelles. Nous prenons donc acte de la nécessité d'intégrer l'acquisition des compétences de base relatives aux TIC et la maîtrise de l'information dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire. Nous encourageons l'adaptation de l'évaluation des acquis, afin de refléter l'usage des TIC et son impact sur l'apprentissage et sur les résultats.

10. L'intégration réussie des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage passe par un réexamen du rôle des enseignants et une réforme de leur préparation et de leur perfectionnement professionnel. Elle exige la promotion d'une culture de la qualité sous tous ses aspects : soutien au personnel, soutien aux étudiants, élaboration de programmes, élaboration de cours, prestation de cours, planification et développement stratégiques. C'est pourquoi nous veillerons à ce que les établissements de formation pédagogique soient équipés et préparés pour utiliser les TIC de manière adéquate, afin de faire bénéficier tous les enseignants de programmes de formation et de perfectionnement professionnel, et afin d'être à l'avant-garde des innovations pédagogiques s'appuyant sur la technologie. Nous nous engageons aussi à fournir aux enseignants, dans l'ensemble du système, une aide à l'utilisation pédagogique des TIC, à les inciter à innover, et à mettre en place des réseaux et des plateformes qui leur permettent de partager les expériences et les approches susceptibles d'être utiles à leurs pairs et aux autres parties prenantes.

PARCOURS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

11. Nous réaffirmons que l'apprentissage tout au long de la vie est le principe qui doit nous guider pour améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences nécessaires à chacun dans le monde du travail et dans la vie. Nous recommandons d'utiliser les TIC comme moyen de dispenser l'éducation et la formation, notamment l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), dans les contextes formels aussi bien que non formels, en tout temps et en tout lieu, car elles permettent d'améliorer et de diversifier les parcours d'apprentissage, d'en accroître la qualité et de mieux atteindre les groupes vulnérables et défavorisés, notamment les jeunes et les adultes ruraux, les femmes et les filles, les jeunes non scolarisés et les personnes en situation de handicap.

INNOVATIONS EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

12. Tout en étant conscients des défis liés à l'assurance qualité, à l'efficacité pédagogique et à la certification, nous reconnaissons les avantages que présentent des cours d'apprentissage en ligne bien organisés pour les apprenants, les établissements, les systèmes et pour la société tout entière. L'apprentissage en ligne, notamment les Cours en ligne ouverts à tous (MOOC), permet d'élaborer de nouveaux parcours d'apprentissage donnant accès à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage tout au long de la vie. C'est pourquoi nous recommandons aux gouvernements, aux établissements et aux autres parties prenantes d'examiner et d'exploiter plus avant les possibilités offertes par les innovations en matière d'apprentissage en ligne.

13. Nous recommandons que des efforts soient déployés pour explorer le potentiel des 'méga données' en tant que moyen d'améliorer l'apprentissage en ligne, afin d'éclairer notre compréhension du comportement et des modes d'apprentissage des étudiants, et d'améliorer la conception et l'organisation des cours en ligne. Dans ce contexte, les gouvernements doivent élaborer des politiques et des systèmes qui garantissent une utilisation sûre, appropriée et éthique des données, notamment le respect de la vie privée et de la confidentialité des données personnelles identifiables des étudiants.

ASSURANCE QUALITÉ ET RECONNAISSANCE DE L'APPRENTISSAGE EN LIGNE

14. Nous considérons l'assurance qualité et la reconnaissance comme des moyens essentiels et indissociables d'améliorer la pertinence et la crédibilité de l'apprentissage en ligne, et de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le perfectionnement professionnel et la mobilité. Nous appelons à prendre des mesures transparentes en matière d'assurance qualité des formations en ligne, de manière à garantir la fiabilité, la validité et la crédibilité des évaluations.

15. Nous reconnaissons le potentiel des approches novatrices fondées sur les TIC en matière de certification et d'évaluation, s'agissant notamment des compétences, des portfolios, des badges numériques et de l'évaluation par les pairs, en tant qu'outils pouvant élargir les accès à l'emploi, à l'épanouissement personnel et à l'acquisition de qualifications pour tous les apprenants. Nous appelons à une reconnaissance juste et transparente des résultats des apprentissages en ligne et des qualifications ainsi acquises. Nous encourageons les États membres et les autres parties prenantes, notamment les prestataires d'éducation et de formation, à faire usage des TIC pour promouvoir la reconnaissance, la validation et l'accréditation des connaissances, des qualifications et des compétences acquises dans des contextes informels et non formels, et pour créer des passerelles entre apprentissages formels, non formels et informels.

SUIVI ET ÉVALUATION

16. Nous nous engageons à établir des systèmes de suivi et d'évaluation nationaux complets pour produire des données factuelles solides venant éclairer la formulation des politiques sur l'intégration, l'utilisation et l'impact des TIC dans l'éducation afin de permettre d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs, d'en assurer la responsabilité, et de comprendre quels rôles essentiels croissants les TIC jouent dans la transmission du savoir, l'acquisition de qualifications et de compétences nouvelles, et dans la promotion de valeurs et d'attitudes pertinentes pour l'édification de sociétés durables et pacifiques.

17. Nous recommandons, en outre, aux gouvernements et aux autres partenaires concernés de soutenir le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication des données aux niveaux national, régional et mondial. Nous demandons à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et aux autres partenaires d'aider les pays à intensifier et à poursuivre leurs efforts pour mettre en place les mécanismes et les processus nationaux appropriés. Nous nous engageons à continuer de communiquer en temps voulu des données exactes et complètes à l'ISU, pour faciliter son travail et l'aider dans sa mission pour ce qui est de constituer et de tenir à jour une banque mondiale de données sur l'utilisation des TIC dans l'éducation.

18. Nous recommandons que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation, qui sera hébergé et publié par l'UNESCO, présente les indicateurs clés de l'utilisation des TIC dans l'éducation publiés par l'ISU, de façon à offrir un outil de suivi périodique mondial dans ce domaine.

RESPONSABILITE ET PARTENARIATS

19. Nous encourageons les gouvernements, les partenaires de l'industrie et toutes les autres parties prenantes de l'éducation à unir leurs forces et à partager leurs ressources pour créer des écosystèmes d'apprentissage numériques centrés sur l'apprenant, qui soient équitables, dynamiques, responsables et durables.

20. Nous reconnaissons l'importance croissante des partenariats multipartites pour le succès des politiques d'utilisation des TIC dans l'éducation, sur la base de la coopération entre les gouvernements, les partenaires de l'industrie, les organisations de la société civile notamment les associations d'enseignants et les milieux universitaires.

21. Nous appelons les gouvernements et le secteur privé à poursuivre leurs consultations et leur dialogue en vue de concevoir des mécanismes de financement novateurs et modulables qui permettent de mobiliser les ressources nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel des TIC en matière d'apprentissage, conformément à l'agenda pour l'Éducation 2030.

COOPERATION INTERNATIONALE

22. Nous invitons l'UNESCO à étudier la faisabilité de trois activités en appui à la coopération internationale dans le domaine des TIC dans l'éducation, en cohérence avec l'Éducation 2030 :

1. un fonds international pour soutenir les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans l'utilisation des TIC pour atteindre les objectifs nationaux en éducation ;
2. un réseau international d'expertise et de partage des connaissances sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, incluant notamment les instituts et les centres spécialisés sous l'égide de l'UNESCO, destiné à trois groupes d'usagers : les décideurs, les chercheurs et les enseignants ; et
3. une plateforme de partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés des innovations éducatives s'appuyant sur la technologie.